

8 thèmes de missions, 8 thèmes d'actions :

1. Culture architecturale
2. Stratégie d'influence et lobbying
3. Formation initiale et continue
4. Evolution de la profession, prospective
5. L'ordre 2.0
6. Evolution de l'organisation du CNOA et relations avec les CROA(S)
7. Politique et présence internationale de l'ordre et de la profession
8. Application de la loi

Thème 5

L'ordre 2.0

Nous nous engageons à mettre en place les nouveaux outils permettant des échanges rapides et efficaces entre les conseils Régionaux, entre les architectes et leurs instances Régionales ainsi qu'entre les conseils Régionaux et le Conseil National.

A l'heure où les nouveaux moyens de communication permettent que l'information circule de plus en plus vite et permettent de limiter les déplacements, nous avons de gros progrès à faire. Nous devons proposer une qualité de service aux architectes comme à nos concitoyens qui passe par ces nouveaux médias.

Comment utiliser avec pertinence et efficacité les moyens de communication numériques au service des architectes et de l'institution dans ses dimensions régionales et nationale.

POUR LE PUBLIC :

- Nous développerons le site **Architectes pour Tous** (voir également thème 1) en lui ajoutant de manière plus directe un volet de **documentation et de renseignements pratiques** à destination des particuliers qui veulent recourir à un architecte.

POUR LES ARCHITECTES :

- Nous développerons l'offre de service en ligne à destination des architectes.
- Nous travaillerons avec les ministères pour faire avancer au plus vite :
 - la mise en place du **PC à remplir directement en ligne sur le site de l'Ordre**, sans avoir à saisir deux fois les mêmes informations pour le contrôle du dépôt des PC par l'Ordre,
 - la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme**,

Thème 5

L'ordre 2.0

- Nous proposerons la mise en place d'un système de **webinars et tchats en ligne** pour des informations et discussions courtes avec les permanents et les élus du conseil national. Nous proposerons également ce service aux régions qui le souhaitent.
- Nous travaillerons avec les CROA pour **dématérialiser et automatiser les démarches** et fournitures de documents (contrôle d'assurance, contrôle des formations, attestations d'inscription, paiement en ligne, etc...) pour à la fois améliorer le service rendu aux architectes et décharger les salariés des régions et du CNOA des tâches les plus fastidieuses.

AU CŒUR DE L'ORDRE :

- Nous proposerons aux CROA de développer davantage la **mutualisation des outils informatiques, moyens de stockage et de sécurisation des données**.
- Nous développerons la **mise en place de plusieurs « rooms », utilisables par les CROA comme par le CNOA**, pour faciliter les réunions à distance avec plus de qualité que les serveurs grand public type skype. Cela permettra de limiter les pertes de temps, la fatigue et les coûts dus aux déplacements nationaux et au sein des régions devenues très étendues.

Thème 6

Evolution de l'organisation du CNOA et relations avec les CROA(S)

Nous nous engageons à doter la conférence des régions d'un pouvoir délibératif en votant tous les trois ans la politique générale du nouveau conseil national et chaque année le budget de notre institution.

Nous nous engageons à repenser le fonctionnement des groupes de travail nationaux en y associant les conseillers régionaux, à favoriser les travaux des inter-régions et à assurer le suivi des décisions. A prendre les spécificité des CROA ultra-marins

Le conseil national et les conseils régionaux ont chacun leurs rôles et leurs responsabilités, mais ils forment ensemble l'institution Ordre des architectes.

Nous devons donc à nos confrères et à nos concitoyens, pour être les garants de l'intérêt public, d'être :

- **pertinents dans nos décisions,**
- **efficaces dans notre action,**
- **transparents dans notre fonctionnement.**

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL :

- Nous organiserons en concertation avec les CROA un **séminaire de formation des élus** nationaux et régionaux. Il sera complété par des formations à développer au cours du mandat.
- L'organisation des travaux du CNOA sera interrogée pour en **améliorer l'efficacité** :
 - Limitation du nombre de groupes de travail
 - Participation de conseillers régionaux
 - Consultation de compétences externes ou recrutement de chargés de mission
 - Points d'étape réguliers, système d'évaluation et de suivi
- **La transparence** engagée dans les décisions et les comptes-rendus des actions du conseil national et de son bureau devra être préservée.
- **La culture du bilan et de l'analyse** sera instaurée
- Les travaux à engager sur **la Tour Maine-Montparnasse** et la relocalisation nécessaire du CNOA seront l'objet d'un approfondissement des solutions envisageables. Les CROA seront consultés sur la décision à prendre dans l'intérêt de l'institution toute entière.
- Nous veillerons à **assurer et développer le niveau de compétence des services de l'ordre** dans tous les domaines définis par la politique générale de l'ordre, notamment par la formation continue et le remplacement préparé des salariés partant en retraite.
- Nous maintiendrons la **rigueur et la transparence budgétaire** indispensable à notre institution, tout en assurant son développement.

Thème 6

Evolution de l'organisation du CNOA et relations avec les CROA(S)

LES RELATIONS AVEC LES CROA :

- **Le travail en synergie avec les CROA**, permettant des actions concertées nationales et régionales, notamment engagé lors des débats parlementaires sera poursuivi et élargi à d'autres domaines.
- Nous devons doter la **Conférence des régions** d'un pouvoir délibératif en votant **tous les trois ans la politique générale** du nouveau conseil national.
- Le budget de l'institution notamment dans sa répartition entre le national et les régions concerne tout autant le CNOA que les CROA. Nous proposons qu'il soit lui aussi **voté chaque année en Conférence des régions**.
- Pour les décisions qui impliquent des modifications importantes du fonctionnement des CROA, comme le règlement intérieur, dépendent certes de la tutelle du ministère mais un vote avec une **majorité qualifiée en Conférence des régions** donnerait un poids plus fort à l'Ordre dans ses discussions avec le ministère.
- La **Conférence des trésoriers** sera maintenue dans son rythme et dans son rôle de préparation du budget et de prospective financière.
- Une **Conférence des secrétaires** sera créée pour améliorer le partage des savoirs et des expériences des conseils régionaux. Une fréquence semestrielle sera testée.
- Une **Convention de l'ordre**, triennale, sera organisée pour développer la connaissance de l'ensemble de l'institution ordinaire par tous les conseillers nationaux et régionaux.
- Le travail de proposition et de prospective issu des **inter-régions** n'est plus à démontrer. Suite à la réforme territoriale, elles devront évoluer mais leur utilité reste entière.
- La mise en œuvre des décisions prises en conférence des régions devra être harmonisée et **un suivi permanent** devra être assuré avec les régions.
- La mise en place des **nouvelles régions** devra être suivie attentivement pour **maintenir le niveau de présence et de service de l'Ordre sur l'ensemble du territoire** métropolitain et ultra-marin. Les spécificités des très grandes régions et des régions ultra-marines devront être prises en compte.
- La problématique du conseil imposé **Réunion-Mayotte** devra être réinterrogée en toute objectivité et sérénité pour trouver une solution satisfaisante pour les réunionnais comme pour les mahorais.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES :

- Nous maintiendrons et renforcerons le **travail de concertation avec les organisations professionnelles** : UNSFA, Syndicat d'Architecture, Dpa, Mouvement..
- Nous renforcerons les relations avec le **Réseau des Maisons de l'Architectures et avec la FNCAUE**.
- Nous développerons les **relations avec les autres professions réglementées** et tous nos partenaires.